

PAR COURRIEL

PAR MESSAGERIE

Québec, le 21 juin 2016

Monsieur Richard Lagrange
Hydro-Québec
Complexe Desjardins, Tour Est
24^e étage, C.P. 10000, succursale Place Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Objet : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- Déposer le calendrier détaillé de l'utilisation de la centrale TAG en période de pointe au cours des 5 dernières années en précisant les jours et la durée du fonctionnement de la centrale.

Réponse :

La centrale TAG a été utilisée en pointe de décembre à mars inclusivement pendant :

- **44 heures aux hivers 2014-2015 et 2015-2016 ;**
- **50 heures à l'hiver 2013-2014 ;**
- **49 heures à l'hiver 2012-2013 ;**
- **et 57 heures à l'hiver 2011-2012.**

- Veuillez préciser le coût du carburant et les autres coûts relatifs au fonctionnement par heure d'utilisation ainsi que tous les autres frais en lien avec la centrale TAG sur une base annuelle.

Réponse :

Les frais variables de la centrale TAG, uniquement pour la portion combustible, s'élève à environ 275 \$/MWh soit plus de quatre (4) fois le coût total variable prévu pour la centrale de TCE, qui lui s'élève à 65 \$/MWh.

- La production de la centrale de TCE sera-t-elle en ajout à celle de TAG Bécancour ou en remplacement, total ou partiel, de cette dernière?

Réponse :

En ce qui a trait à la sécurité et la fiabilité des approvisionnements, la division Hydro-Québec Distribution (HQD) a une double responsabilité.

D'une part, auprès de la Régie de l'énergie, HQD doit démontrer qu'elle dispose de suffisamment de ressources pour :

- satisfaire les besoins de la clientèle québécoise;
- faire face aux aléas de la demande et climatiques (température en-deçà de la normale hivernale);
- palier à d'éventuelles pannes des ressources disponibles (contrat patrimonial et contrats de HQD avec des tiers).

D'autre part, auprès du NERC¹ et du NPCC², il incombe à HQD de démontrer que la zone Québec (le Québec) dispose de suffisamment de ressources pour :

- satisfaire les besoins de la clientèle québécoise;
- respecter ses engagements avec les zones limitrophes du Québec;
- faire face aux aléas de la demande et climatiques (température en-deçà de la normale hivernale);

1. North American Electric Reliability Corporation : Corporation américaine dont le mandat est d'assurer la fiabilité du réseau de l'Amérique du nord.

2. Northeast Power Coordinating Council : Conseil régional dont le mandat est d'assurer la fiabilité du réseau du nord-est.

- palier à d'éventuelles pannes des ressources disponibles (centrales de Hydro-Québec Production et contrats de HQD avec des tiers).

Si la production de la centrale de TCE de Bécancour est, par contrat, sous la gestion de HQD, la gestion et l'exploitation de la centrale TAG de Bécancour est sous la responsabilité de la division Hydro-Québec Production (HQP).

La capacité de production de la centrale de TCE située à Bécancour s'ajoutera aux moyens de production dont disposera HQD et la zone de contrôle Québec pour assurer la sécurité et la fiabilité des approvisionnements.

- Quels sont les coûts prévisibles pour Hydro-Québec de tout retard dans la mise en service du projet de GMSE?

Réponse :

Hydro-Québec ne prévoit pas de retard dans la mise en service des infrastructures d'entreposage et de vaporisation du GNL. Selon l'entente convenue avec Gaz Métro Solutions Énergie S.E.C., la construction des infrastructures et leur mise en service seront complétées au plus tard le 1^{er} décembre 2019.

- Présenter vos prévisions de l'utilisation de la Centrale TCE (mois d'hiver, nombre d'heures, MW, coûts), d'une part, sur une base annuelle de 2018 à 2023 et, d'autre part, sur une base de long terme. Préciser les sources d'approvisionnement en gaz naturel de la Centrale de même que les quantités et les coûts associés.

Réponse :

L'entente pour l'utilisation de la centrale de TCE garantit 570 MW de puissance jusqu'à un maximum de 300 heures par année. Son utilisation servira à combler des besoins dus aux aléas de la demande et climatiques. Le détail des coûts de cette entente a été transmis au BAPE à l'ouverture des audiences le 13 juin 2016 (voir cartable section 22).

La prévision des besoins à approvisionner de la clientèle québécoise étant établie selon un scénario climatique à température normale, Hydro-Québec ne peut donc prédire quelle sera l'utilisation de la centrale au cours des 20 prochaines années.

Par ailleurs, à l'article 6.3 de l'entente avec TCE, les Parties ont convenu de créer un Comité d'exploitation et un Plan de gestion annuel de la production de la centrale de TCE.

Votre réponse doit être acheminée le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leur mémoire. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 27 juin prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
pour Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission